

Rapport d'activités 2025



30.06.2026

*Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations
Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)*

Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

fondation-transit.ch

Sommaire

Conseil de fondation et comité	Page 1
Rapport de la Présidente	Page 2
Activités du Service AEMO	Page 3
Activités du Lieu d'accueil	Page 6
Donateurs	Page 10
Conclusion	Page 11
Rapport de l'organe de révision	Page 12
Bilan	Page 13
Compte d'exploitation	Page 14

Conseil de fondation

Comité

Présidente	:	de WECK Antoinette
Vice-présidente	:	SCHAEFER Marie
Membre	:	PASQUIER Jean-Claude

Conseil

Membres	:	ANDREY Raphaël CHATAGNY Régine DUVANEL Géraldine ROBATEL Pauline SCHNEUWLY Achim
---------	---	--

Site internet

Vous trouverez d'autres informations concernant les activités de la Fondation à l'adresse suivante :

<http://www.fondation-transit.ch>

Rapport de la Présidente

En 2025, mis à part le départ de la députée Pauline Robatel en raison d'un changement professionnel, la composition du Conseil est restée la même, à savoir : Mme Marie Schäfer, Vice-présidente, Mmes Géraldine Duvanel et Régine Chatagny, ainsi que MM. Jean-Claude Pasquier, Achim Schneuwly et Raphaël Andrey, ce dernier représentant le SEJ, ainsi que la soussignée. Le Conseil a siégé à quatre reprises. Il a suivi avec attention le travail effectué et constate que malgré l'engagement hors norme du Directeur, Pascal Schweizer, et de l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices, tant l'AEMO que le foyer ne désespèrent pas.

Ainsi le temps d'attente à une prise en charge par l'AEMO a pris l'ascenseur : le délai d'attente trimestriel moyen a fluctué entre 10,2 et 14,2 semaines pour une moyenne annuelle de 12,1 semaines (contre 8,1 en 2024 ; 9,3 en 2023 ; 4,9 en 2022). Ce délai d'attente important pousse les familles à renoncer à l'accompagnement alors que les mesures auraient eu un effet bénéfique et évité des mesures plus lourdes.

Comme l'année passée, le foyer a comptabilisé un nombre record de journées de placement. L'effectif maximal de 16 jeunes a été dépassé 8 mois sur 12 (cases en rouge). La quasi-totalité des placements ont lieu dans l'urgence. Ces chiffres sont significatifs du nombre croissant de familles qui connaissent des situations de crise, ce qui suit la croissance démographique de la population du canton. Le temps prolongé des placements est lié au manque de place dans les institutions de longue durée.

Dans ce contexte, la mise en place depuis l'année passée de la PCE+, c'est-à-dire une prise en charge ambulatoire plus intense que la prise en charge de l'AEMO, ce qui permet d'éviter le séjour dans le foyer, est à saluer. Les résultats encourageants de 2024 ont été confirmés en 2025. Plus de 40 enfants ont pu bénéficier de cet encadrement.

Il en demeure que la situation chronique de suroccupation tant de l'AEMO et de Transit souligne l'urgence d'augmenter les moyens pour accompagner les familles en grande difficulté. Le Conseil de fondation espère que le projet innovant de l'Accompagnement Familial Séquentiel (AFS) imaginé par Transit, soit un séjour de courte durée accompagné d'un soutien ambulatoire, puisse voir le jour. Même si l'augmentation des places d'accueil est une nécessité incontestable, des solutions intermédiaires entre accompagnement et foyer permettent de répondre aux attentes des familles de façon plus souple et surtout de redonner aux familles leur rôle éducatif.

Le Conseil de fondation remercie les donateurs qui soutiennent fidèlement notre fondation, en particulier, la Fondation internationale de la Communauté de l'Emmanuel qui depuis de très nombreuses années nous gratifie d'un don de CHF 5.000.-. Que celle-ci soit assurée de notre profonde reconnaissance.

Le Conseil de fondation tient à saluer l'immense engagement de son directeur, Pascal Schweizer, qui fait avancer notre institution avec intelligence et cœur, et de tous les collaborateurs et les collaboratrices qui se dévouent pour que ces familles reçoivent le meilleur encadrement possible.

Antoinette de Weck
Présidente du Conseil de fondation

Activités du Service AEMO

La dotation 2025 correspond à 9,55 EPT (+0.7 EPT). Deux stagiaires de la HETS-FR ou d'une autre école intègrent également chaque année le service AEMO pour leur stage de formation pratique.

D'un point de vue organisationnel, une nouvelle plateforme informatique spécifique à l'AEMO a été mise en service dès le 1^{er} janvier 2025. Elle permet une gestion optimisée du service, tant au niveau administratif (enregistrement des demandes, facturation, archivage, statistiques) que du point de vue opérationnel (gestion des dossiers). L'accès immédiat et « en temps réel » aux données relatives aux activités du service en fait également un outil de pilotage efficace. Les statistiques se réfèrent désormais aux données relatives aux dossiers qui ont été clos dans une période donnée, ce qui induit une nouvelle logique et, pour cette année uniquement, un recoupement temporel avec certaines données statistiques de l'année précédente. L'analyse plus dynamique des activités du service AEMO pourra ainsi être affinée au fil des années dans une approche pluriannuelle.

De manière générale, les principaux indicateurs chiffrés de l'activité du service AEMO attestent d'un volume de prestations stable en termes d'entretiens. 3774 entretiens (-1,3%) ont été organisés dont 3447 (+0,04%) ont été effectivement réalisés, soit 2669 visites à domicile (-1,7%), 705 entretiens (+16,5%) de réseau en présence des familles et 73 entretiens (-34,8%) de réseaux entre professionnels.

La part des entretiens de réseaux a augmenté une nouvelle fois de manière significative et concerne 22,6% des entretiens réalisés. Une majorité d'entre eux (61,2%) concerne les entretiens de synthèses et de bilans qui ponctuent le processus d'accompagnement et formalisent la collaboration tripartite avec les intervenant.es en protection de l'enfance (IPE) du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour garantir une évaluation et une redéfinition régulière du processus ; les entretiens de réseau réalisés avec la participation des familles concernées représentent une part de 29,4%, les réseaux entre professionnels une proportion de 9,4%.

25,7% des entretiens réalisées le sont dans la phase d'analyse de la demande et la moyenne des entretiens réalisés dans le cadre de ce processus de définition de l'intervention équivaut ainsi à 4,6 entretiens par suivi, en correspondance avec ce qui avait été prévu, soit 3 à 5 entretiens.

485 familles (+23,7%) ont bénéficié de l'AEMO au cours de l'année 2025, ce qui correspond à 930 enfants et jeunes (+18,3%). 300 familles (+7,1%) sont désormais accompagnées simultanément dans le canton, ce qui équivaut à plus d'une trentaine de situations accompagnées par EPT.

La durée des accompagnements se réfère aux dossiers clos au cours de l'année et s'établit à 13,7 mois en moyenne, la durée médiane étant de 11 mois.

La durée a été inférieure à 6 mois pour un quart des suivis, supérieure à 21 mois pour un autre quart.

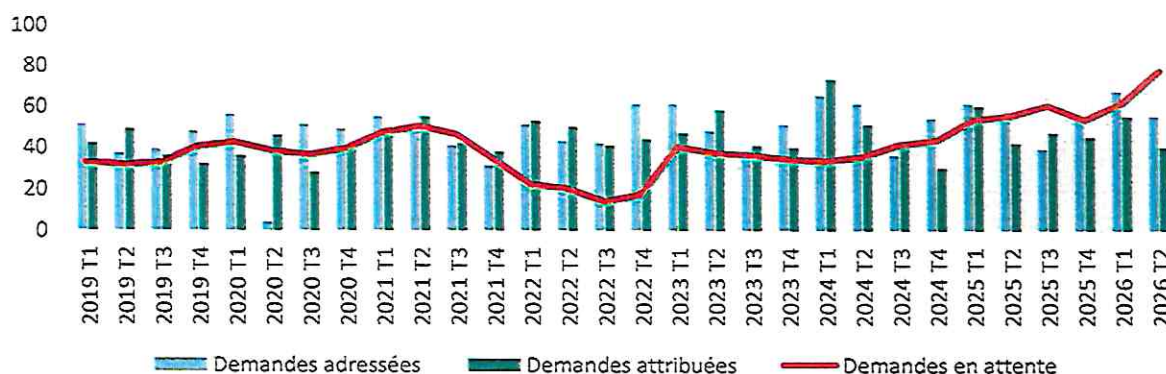
La part des accompagnements pour lesquels seule la phase d'analyse de la demande est réalisée (sans que ne soit engagée de phase d'intervention) augmente, et une part croissante des mesures réalisées le sont avec une intensité augmentée ou sur une plus longue durée.

Cette évolution peut être expliquée de plusieurs manières, sous forme d'hypothèse : la complexification des situations familiales, doublée d'une priorisation des situations qu'impose le manque de ressources et la liste d'attente, influent de manière significative sur la mise en œuvre de mesures AEMO, et le travail de réseau se réalise dans un contexte de surcharge généralisée des dispositifs cantonaux.

Surcharge endémique du service AEMO et saturation du dispositif cantonal

209 demandes ont été adressées en cours d'année (-3,2%) tandis que 193 nouveaux suivis ont été initiés (-14,6%), ce qui semble confirmer que la durée des accompagnements tend à s'allonger. Le volume des demandes reste donc stable tandis que la complexité des situations augmente. Plus de la moitié des demandes adressées sont ainsi jugées prioritaires voire urgentes par les IPE, ce qui impliquerait une disponibilité rapide et souple, qui fait défaut.

Volume des demandes et liste d'attente



Au cours de l'année 2025, le délai d'attente trimestriel moyen a fluctué entre 10,2 et 14,2 semaines pour une moyenne annuelle de 12,1 semaines (contre 8,1 en 2024 ; 9,3 en 2023 ; 4,9 en 2022).

L'allongement du délai d'attente est inquiétant et en contradiction avec la mission de l'AEMO, qui consiste à proposer un accompagnement éducatif spécifique et personnalisé, d'apporter un soutien à la parentalité de manière préventive ou précoce. Il est à noter que le temps d'attente trimestriel moyen concerne les situations effectivement attribuées, soit celles qui sont priorisées. Dans les faits, cela implique que la mise en œuvre de la mesure AEMO est dans une large mesure différée et n'intervient que de manière très tardive. A ce jour, les demandes en attente d'attribution sont d'ores et déjà inscrites depuis plus de 16,4 semaines en moyenne, ce qui laisse présager d'un allongement important du délai d'intervention pour l'année en cours.

Dans ce contexte, l'intensification de l'accompagnement qui peut s'avérer nécessaire pour permettre de répondre à des difficultés familiales marquées dans une période donnée n'est, de fait, pas réalisable. La prestation AEMO est ainsi souvent perçue comme inaccessible du fait du délai d'attente important, ce qui induit un effet de renoncement, soit le fait que la mesure AEMO ne soit pas proposée ou demandée alors même qu'elle semble indiquée, en particulier en ce qui concerne les demandes de soutien précoce ou préventif probablement.

Cette évolution se retrouve dans les chiffres : la proportion des demandes qui résultent d'une démarche initiée par les familles elles-mêmes diminue et concerne 29,2% des situations suivies (30,6% en 2024, 29,9% en 2023 et 33,7% en 2022). L'augmentation des mesures d'AEMO adressées sur proposition d'un membre du réseau se poursuit pour atteindre 55,6% (54,5% en 2024, 52,4% en 2023, 46,6% en 2022 et 41,4% en 2021). Les suivis proposés ou ordonnés par les Justices de Paix ont à nouveau augmenté et représentent 15,1% des suivis (13,0% en 2024, 15,2% en 2023, 14,6% en 2022 et 12,8% en 2021). La proportion des mesures AEMO réalisées sans mandat officiel confié au SEJ a nettement diminué et représente 50,3% des accompagnements (55,1% en 2024, 52,1% en 2023, 55,9% en 2022 et 57,6% en 2021).

La surcharge endémique du service et la saturation du dispositif cantonal constituent de fait une limitation de l'action préventive et précoce dans laquelle devrait s'inscrire l'AEMO. Cela signifie que l'accompagnement AEMO - qu'il soit demandé ou ordonné en tant que mesure de protection - n'intervient que tardivement et que le réseau professionnel est davantage défini par l'accessibilité limitée et différée des mesures indiquées que par les besoins identifiés pour soutenir efficacement les enfants, les jeunes et leurs familles.

Pour l'équipe AEMO et l'ensemble de professionnels, cela contribue à une intensification du travail de réseau hors entretiens avec les familles pour assurer la coordination entre les interventions, la régulation et la redéfinition afin de permettre la meilleure cohérence possible.

Statistiques relatives aux familles accompagnées et à l'organisation du service

La proportion des suivis AEMO dans la partie alémanique du canton reste basse et s'établit à 15,4% (15,1% en 2024, 14,7% en 2023, 30% en 2022 et 23,5% en 2021).

L'attribution des situations par régions permet de développer des collaborations régulières et efficaces avec les partenaires du réseau et d'assurer une gestion économe des ressources. Les déplacements inhérents à l'activité du Service AEMO totalisent 65'397 km, soit une diminution de 13%.

Le recours à l'interprétariat a été nécessaire pour 11,9% (11,5% en 2024 et 9,6% en 2023) des familles suivies. La collaboration avec les interprètes est précieuse et nécessaire pour garantir une bonne communication et une meilleure compréhension des situations. Les langues pour lesquelles il a été recouru à l'interprétariat sont le russe, l'ukrainien, le tigrigna, l'albanais, le mongol, le turc, le portugais, le vietnamien, le somali, le dari et le farsi.

La proportion des enfants en âge de scolarité obligatoire est en augmentation et représente 74,3% (contre 70,0% en 2024, 69,1% en 2023), soit 51% pour les cycles 1 et 2 et 23,3% pour le cycle 3. Celle des enfants en âge préscolaire également (15,1% contre 12,2% en 2024 et 11,1% en 2023) alors que le nombre de jeunes concernés par la mesure dans la période qui suit la scolarité obligatoire a nettement diminué (10,5% contre 17,8% en 2024 et 19,8% en 2023).

Les familles monoparentales (47,4% contre 49,2% en 2024 et 46,3% en 2023) et les familles recomposées (10,3% contre 12,3% en 2024 et 14,4% en 2023) restent largement surreprésentées.

Conclusion

Dans un contexte marqué par une vulnérabilité accrue des enfants, des jeunes et de leurs familles, l'AEMO, conformément au mandat qui lui est confié, doit être en mesure d'apporter une réponse éducative spécifique et personnalisée. L'action éducative et le soutien à la parentalité que propose l'AEMO s'inscrivent pourtant presque exclusivement dans l'urgence. L'objectif d'une action préventive et la plus précoce possible n'est plus réalisé et le manque de ressources chronique et problématique du service AEMO, ainsi que le délai d'intervention qui en découle, ne sont pas en correspondance avec la mission du service.

L'offre ambulatoire de l'AEMO doit ainsi être développée et l'orientation préventive de l'AEMO doit être rétablie et renforcée.

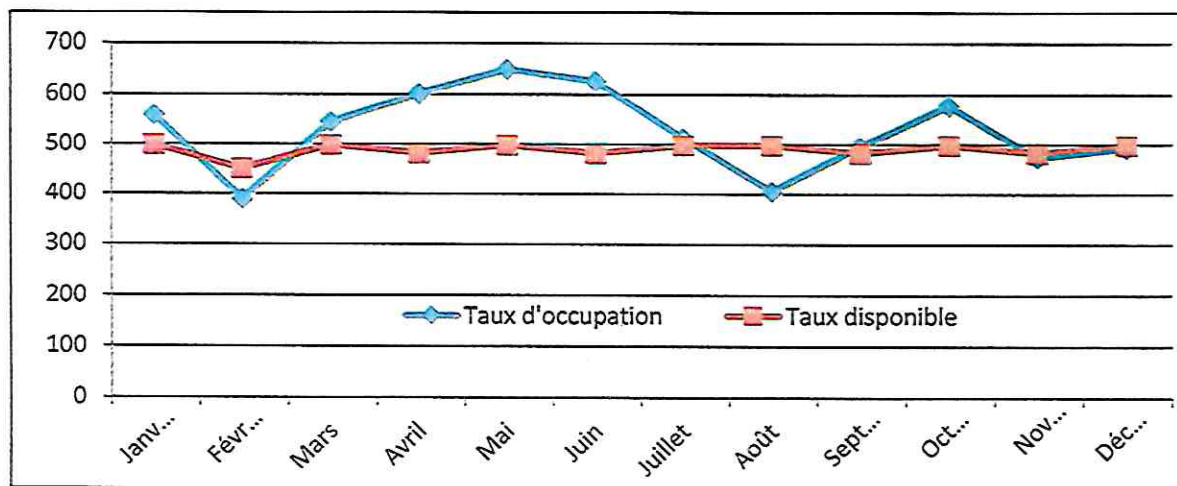
Ramon Pythoud,
Coordinateur du service AEMO

Activités du Lieu d'accueil

En 2025, le foyer Transit a comptabilisé 6'302 journées de placement, ce qui égalise le record de l'année passée, pour un total de 81 enfants placés (47 filles et 34 garçons). L'effectif maximal de 16 jeunes a été dépassé 8 mois sur 12 (cases en rouge). Comme en 2024, le taux d'occupation moyen pour toute l'année a été de 108%, et ce malgré le tournus important de l'effectif, qui occasionne des journées perdues¹ (laps de temps entre un départ et une arrivée). Le taux d'occupation mensuel est monté jusqu'à 131 %, l'effectif totalisant jusqu'à 22 enfants simultanément. En conséquence, les chambres réservées aux accueils d'urgence ont été souvent indisponibles, ce qui est particulièrement problématique au vu de la mission institutionnelle. Le creux observé comme chaque année à la reprise scolaire du mois d'août correspond à la réouverture des admissions dans les foyers de long terme.

Occupation par mois²

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Journées d'occupation	557	387	543	600	648	624	510	403	493	576	471	490
Journées disponibles	496	448	496	480	496	480	496	496	480	496	480	496



Comme en 2023 et 2024, la quasi-totalité des placements ont eu lieu dans l'urgence³. Ces conditions de placement péjorées (situations de crise intense, interventions de la police et de la justice) ont limité la possibilité de proposer des placements d'évaluation en vue d'un retour de l'enfant à son domicile familial. Il y a eu en 2025 18 placements d'évaluation, dont la grande majorité ont débuté par un accueil d'urgence.

¹ Ce tournus occasionne des journées non comptabilisées dues au temps nécessaire à l'organisation des placements. A chaque changement de résident, des journées de placements sont « perdues » du fait de l'intervalle inévitable entre le départ d'un jeune et l'arrivée du suivant.

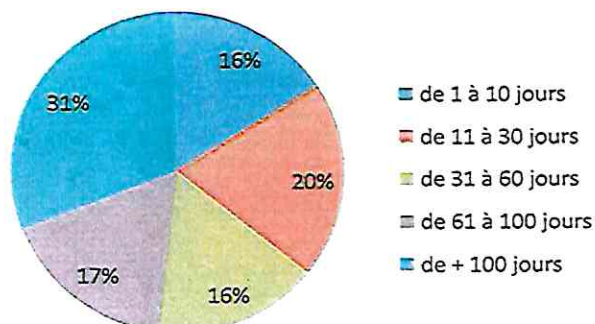
² Le total des journées disponibles est obtenu en multipliant le nombre de jours de chaque mois par le nombre de places. Il représente le taux de remplissage maximal (16 places et 365 jours). Les journées d'occupation représentent le total effectif des journées de placement pour chaque mois.

³ Cette proportion n'était que d'environ un tiers avant la saturation du réseau, observée depuis plus de trois ans.

Près d'un tiers des placements ont dépassé la durée maximale de 3 mois.

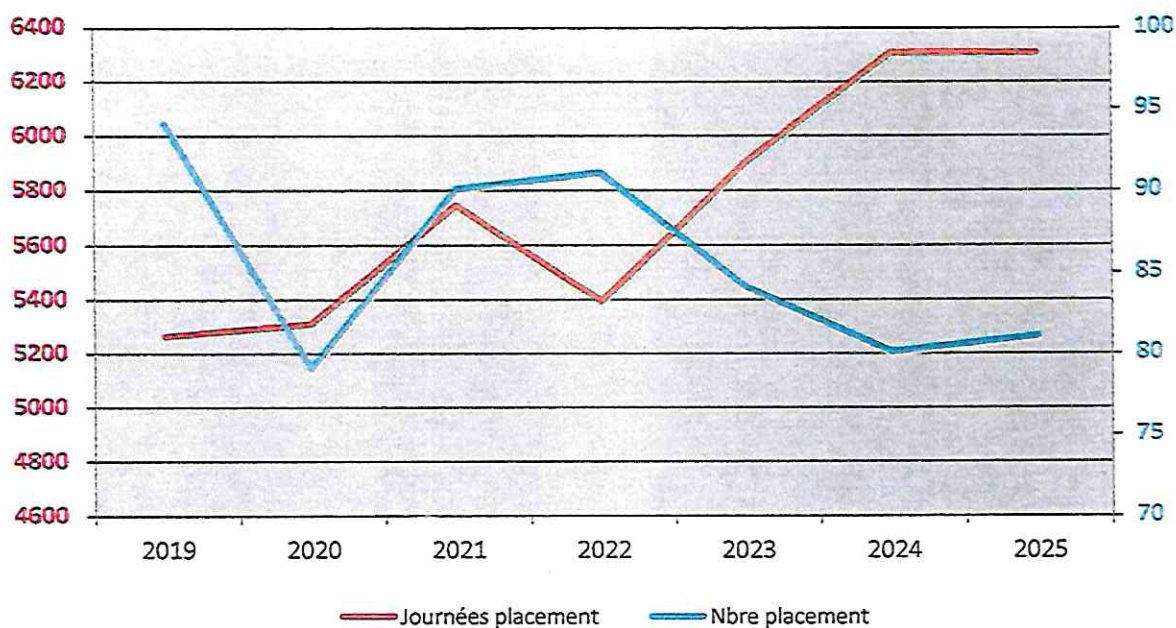
**Répartition par durée
de placement :**

de 1 à 10 jours : 13 placements
de 11 à 30 jours : 16 placements
de 31 à 60 jours : 13 placements
de 61 à 100 jours : 14 placements
+ de 100 jours : 25 placement.



L'évolution des placements à Transit ces six dernières années met en évidence une forte augmentation des journées de placement, alors que le nombre total de placements diminue. Cela témoigne de la plus longue durée des placements et de la forte diminution des retours à domicile après le placement, ce qui s'explique également par la diminution des placements d'évaluation, mentionnée plus haut :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de placements	94	79	90	91	84	80	81
Journées de placement	5260	5305	5742	5391	5898	6302	6302



Activités de la PCE+ (Prise en charge externe intensive)

La prestation, PCE+ est rattachée au foyer d'accueil d'urgence et assurée par une équipe éducative spécifique. L'année 2025 est la deuxième année de ce projet pilote qui a démarré en 2024. L'écart existant entre le soutien ambulatoire par l'AEMO et le placement résidentiel est ainsi mieux comblé.

En 2025, l'équipe de la PCE+, composée de cinq éducatrices et une coordinatrice, a suivi 20 familles pour un total de 41 enfants, âgés entre 2 et 19 ans. Pour garantir l'intensivité de leur intervention, les éducatrices interviennent en binôme au domicile des familles et le suivi dure 12 semaines.

Les éducatrices PCE+ accompagnent les familles à leur domicile et sont dans une intervention du type « faire avec » en ciblant les moments critiques nommés pas les familles : les levers, couchers des enfants, les moments de repas, de retour d'école, les temps des devoirs, etc. Elles proposent également des entretiens pour favoriser un va-et-vient entre observation-action-réflexion. Selon le profil de la famille, des traducteurs sont mandatés. Les éducatrices collaborent avec le réseau de soutien qui gravite autour de la famille, écoles, psychologues, thérapeutes, etc.

Les demandes d'activation des mesures PCE+ sont faites par les intervenants en protection de l'enfance (IPE) du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Sur les 20 familles suivies, 7 demandes concernaient des situations dont l'enfant n'a pas été placé en urgence, 4 situations concernaient des familles bénéficiant déjà de l'AEMO et nécessitant un accompagnement plus intensif pour permettre à la famille de sortir d'une crise. Dans ce cas de figure le suivi AEMO a été mis en pause et a pu reprendre sans délai au terme du suivi PCE+. Dans 3 situations, quelques mois après le suivi PCE+, l'enfant est à nouveau arrivé en urgence à Transit.

L'intervention se clôture par un bilan en présence de l'IPE en charge du dossier. Selon la suite de l'accompagnement proposé à la famille, une des deux éducatrices peut se mobiliser pour prolonger le suivi sur le modèle des PCE traditionnelles. Ceci a été le cas pour 3 situations où la famille a fait une demande AEMO, dans le but de combler le temps d'attente entre la fin de la PCE+ et le début du suivi AEMO.

Ces situations illustrent l'intérêt d'une prise en charge externe intensive pour éviter, dans la mesure du possible, la prolongation des placements en accompagnant rapidement le retour au domicile.

En juin 2025, le SPS a validé le déploiement de cette prestation en reconnaissant l'effet positif du projet pilote. La mesure PCE+ fera officiellement partie des prestations qu'offre Transit au 1^{er} janvier 2026.

Kerima Sidamar,
Coordinatrice de la PCE+

RECAPITULATIF	2024
Situations	13
Demandes spéciales	3
Enfants	31
Traducteurs	4
Placements	2

RECAPITULATIF	2025
Situations	20
Demandes spéciales	7
Enfants	41
Traducteurs	5
Placements	3

« Parler ou non de son burnout en Suisse : une analyse qualitative d'une maladie stigmatisée »

Laetitia Amiet, éducatrice à Transit depuis 2022, a réalisé un travail de Master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg, qui analyse comment les personnes qui ont vécu un burnout parlent ou taisent leur expérience auprès de leur entourage. A partir d'une analyse qualitative de leurs récits, ce travail met en lumière les effets de la non-reconnaissance médicale, légale et sociale du burnout sur les trajectoires des personnes interrogées.

Depuis plusieurs années, une augmentation des risques psychosociaux et du stress dans le domaine professionnel est observée en Suisse. Le burnout n'est pas reconnu comme étant une maladie professionnelle par la législation actuelle et est également mal reconnu socialement. Il est dès lors intéressant de comprendre comment les gens parlent de leur expérience de la maladie ou la taisent.

De ces réflexions a découlé la question de recherche suivante : « *En Suisse, comment les personnes salariées mettent-elles en récit l'épreuve de leur burnout et l'arrêt de travail auprès de leur entourage personnel (partenaire, famille, proches) et professionnel (collègues, hiérarchie) ?* »

Pour y répondre, onze personnes qui ont vécu cette expérience ont été interrogées, pour comprendre au travers de leur discours en quoi l'illégitimité de la maladie influençait leur quotidien et leur rémission. La méthode d'analyse qualitative a permis *in fine* de comprendre comment les personnes construisaient et racontaient leur parcours.

Contexte de la recherche

La santé est souvent définie en opposition à la maladie (être en santé ce n'est pas être malade). La santé serait alors perçue comme étant la norme à atteindre et imposerait *de facto* un rapport de déviance à celui qui est malade.

De plus, il existe un flou conceptuel autour du terme « burnout », découlant de la difficulté à définir de manière univoque sa causalité. En effet, est-ce que ce sont les conditions de travail ou des facteurs intrinsèques des salarié.es qui amènent au burnout ? Ou un mélange des deux ? En effet pour qu'une maladie puisse être reconnue comme professionnelle, le lien entre la causalité et l'activité de travail doit être prouvé médicalement. D'où l'enjeu de définir quelle part de responsabilité individuelle ou environnementale l'emporte sur l'autre dans la survenue du burnout. La manière de percevoir les choses découlent des enjeux politiques et économiques. Enfin, il y a une double peine pour l'individu : ne pas obtenir de rétribution symbolique via un diagnostic (car le burnout n'est pas reconnu comme une maladie en tant que telle) et en parallèle souffrir du stigmate de « déviant » (être malade). Ce manque de clarté amène ainsi une confusion entre le burnout, la dépression ou une fatigue intense.

Dans les discours des personnes interrogées, une tendance à mettre de côté les causes liées aux conditions de travail a été constaté. Les personnes mettent plutôt l'accent sur des causes individuelles (trait de caractère, hypersensibilité, vulnérabilités). De plus, une forte intériorisation des normes de responsabilisation individuelle a été observée dans leurs propos. Les personnes se sentent en faute, éprouvent le sentiment d'avoir échoué, ce qui engendre également de la culpabilité. Les représentations négatives de la maladie mentale peuvent aussi générer de la honte et de la stigmatisation.

Spontanément la majorité indique qu'elle aurait préféré se casser un bras ou une jambe, expliquant que cela aurait été mieux perçu par l'entourage. Cela renvoie à l'intégration des normes liées à la catégorisation des maladies, certaines plus valorisées que d'autres. De plus, l'invisibilité de la

maladie peut contribuer à alimenter les soupçons, quant à savoir si la personne fait exprès ou feint d'être malade. Ce qui implique le fardeau de la preuve pour la personne qui devra justifier son état.

Par ailleurs, durant l'arrêt de travail, la personne devra tout mettre en œuvre pour recouvrir la santé et effectuer un travail sur Soi. Or, l'accent porté sur l'individu risque de naturaliser le burnout (ce sont les personnes faibles ou en carences de quelque chose qui en souffrent). Au travers du processus de psychologisation, le focus est renforcé sur les difficultés et vulnérabilités de l'employé.e et détourne le regard des conditions de travail qui ont mené au burnout.

L'analyse des discours des personnes interrogées a permis de dégager trois profils suivant leurs logiques d'action : les loquaces, les sélectives et les évitantes. Elle a également permis de mieux comprendre comment les personnes vivant un burnout perçoivent leur situation, notamment en termes de légitimité de leur souffrance. Ensuite, l'analyse met en évidence les mécanismes de responsabilisation individuelle, qui peuvent amener les personnes à se sentir coupables et qui occultent les conditions de travail.

Ce travail souligne l'importance du soutien social et de la reconnaissance, ce qui peut orienter les pratiques vers davantage d'écoute et de légitimation de la parole. En interrogeant les fonctionnements à l'œuvre dans le domaine professionnel, ce travail met en lumière l'importance de la prise de parole collective, et la prise en compte des dimensions structurelles afin de pouvoir considérer le burnout comme étant un enjeu de santé publique et le voir au-delà d'une situation individuelle.

Donateurs

Nous adressons nos remerciements chaleureux à nos généreux donateurs, lesquels nous soutiennent et nous encouragent dans notre activité. Leurs dons sont utilisés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel, qui offre depuis de nombreuses années des dons importants à la Fondation Transit.

Fondation Ort, Genève, association à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir l'éducation et la formation pour tous, sans aucun préjudice de culture, de religion ou d'ethnie.

Mme et M. Annette et Stefan Raemy, Fribourg.

Les dons ont notamment permis d'acquérir des abonnements de boxe éducative pour les enfants et les jeunes accueillis à Transit. 55 sessions ont été suivies avec plusieurs enfants au cours de l'année. Les mercredis ont été organisés en fonction des horaires des cours car les jeunes ont manifesté constamment leur envie d'aller à la boxe. En plus d'être une activité de groupe pour Transit, cela les inscrit aussi dans des interactions avec d'autres enfants extérieurs à Transit. Nous avons également bénéficié de l'accès « privé » à la salle de boxe (plutôt sur les jours de pluie ou d'hiver) pour proposer des activités sportives aux enfants des deux groupes.

Conclusion

Les chiffres de ces dernières années démontrent un allongement de la durée des placements dans les institutions résidentielles. Le rapport de planification récemment accepté par le Conseil d'Etat⁴ reconnaît le manque de places en institution et affiche l'intention d'y remédier en construisant 80 nouvelles places d'ici quelques années. Le projet novateur déposé en 2024 par Transit⁵, et qui n'a malheureusement pas pu être mis en place, aurait pu contribuer à diminuer la pression sur les placements de long terme. Nous restons convaincus que pour faire face au manque de places, il ne suffit pas de construire de nouveaux foyers, mais qu'il faut également soutenir des réponses créatives au plus près des familles.

Si la création de nouvelles places correspond à une réalité concrète, soit l'accroissement de la population ainsi que la complexification et l'aggravation des situations rencontrées, nous estimons que cette réponse quantitative n'est pas suffisante et qu'elle devrait être accompagnée d'une amélioration qualitative du travail avec les familles des enfants déjà placés dans les institutions, afin de permettre lorsque cela est possible leur retour au domicile familial. Ainsi, une partie des dotations psycho-éducatives promises à ces nouvelles places pourraient sans attendre être attribuées aux institutions de moyen à long terme existantes pour qu'elles puissent y redonner une place aux familles.

Le constat que nous faisons l'an dernier est toujours aussi alarmant : les enfants inscrits à la plateforme de placement du SEJ n'ont pratiquement aucune chance d'être placés à Transit sans l'intervention de la police. Les placements se font trop tard et uniquement en cas de crise majeure ; les enfants placés dans ces conditions détériorées ont d'autant moins de chances de rentrer à domicile après leur placement à Transit, et leur attente pour une place dans un foyer de plus long terme va durer de nombreux mois. Cette situation d'impasse se reporte sur le service AEMO, à qui des demandes sont adressées en désespoir de cause, ce qui en retarde encore l'accès pour les demandes mieux indiquées. Le précédent rapport de planification cantonal⁶, dont le Conseil d'Etat avait pris acte le 30 novembre 2021, affichait l'intention de réduire le temps d'attente pour l'AEMO à une semaine. Or celui-ci se montera bientôt à près de 6 mois pour les familles qui en font la demande aujourd'hui.

Le premier semestre de 2026 confirme ce fonctionnement en mode survie. Transit est forcé d'accueillir plus d'enfants qu'il ne dispose de chambres, les placements d'urgence sont réservés au tristement nommé « péril en la demeure », et le délai d'attente de l'AEMO atteint des records, rendant cette intervention voulue précoce, presque indisponible. Face à ce manque de places d'urgence en foyer, l'annonce récente du recours à des hospitalisations sociales lorsque toutes les places de Transit sont occupées ressemble à une capitulation. Désormais, des enfants iront dormir à l'hôpital alors que c'est le système qui est malade.

Dans ces conditions toujours précaires, il me reste à remercier vivement tous les collaborateurs pour leur motivation et leur résilience, ainsi que le Conseil de fondation et sa Présidente, Mme Antoinette de Weck, pour leur soutien et leur engagement sans faille.

Pascal Schweizer, *directeur*

⁴ Planification de l'offre de prestations institutionnelles pour mineur-e-s et jeunes adultes placés par mesure de protection. Rapport 2026-2030 approuvé par le Conseil d'Etat le 12 mai 2026. Etat de Fribourg, DSAS.

⁵ Accompagnement Familial Séquentiel (AFS). Voir rapport annuel 2024 de Transit.

⁶ L'offre de prestations institutionnelles pour mineur-e-s et jeunes adultes. Planification 2022-2026. Etat de Fribourg, DSAS. 4.4., p.21 : *Poursuite du renforcement des prestations ambulatoires de l'AEMO, soit la résorption de la liste d'attente et la possibilité de suivi intensif dans certaines situations.*



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la
Fondation Transit, Granges-Paccot

Marly, le 21 avril 2026

Réf.: CB/vd

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe aux comptes) de la Fondation Transit pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Gefid Conseils SA
Claude Brodard
Expert-réviseur agréé

Annexe(s)

- Comptes annuels 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent

CONSOLIDATION		CHF	CHF
ACTIF		2025	2024
Liquidités	1	281'237	39'868
Créances tiers	2	112'008	90'473
Créances Cantons et Confédération	3	316'494	798'088
cc		0	0
Compte de régularisation d'actifs	4	36'847	33'710
Actif circulant		746'586	962'138
Immobilisations corporelles			
Immeuble	5	5'472'247	5'682'773
Mobilier, agencement et machines	5	28'858	51'923
Véhicule	5	1	1
Informatique	5	28'062	29'816
Total actif immobilisé		5'529'168	5'764'514
TOTAL DE L'ACTIF		6'275'753	6'726'652
PASSIF			
Dette financière	6	0	272'154
Autres dettes à court terme	7	208'240	161'327
Comptes de régularisation des passifs	8	30'757	55'413
Total engagements à court terme		238'997	488'894
Dettes financières à long terme	9	4'300'000	4'410'000
Subvention DFJP	9	1'486'800	1'585'920
Total capitaux étrangers à long terme		5'786'800	5'995'920
Capital de base		3'000	3'000
Capital lié		114'239	114'239
Capital libre		132'717	124'599
Capital de l'organisation	11	249'956	241'838
TOTAL DU PASSIF		6'275'753	6'726'652

COMPTES D'EXPLOITATION**01.01.2025 - 31.12.2025**

		CHF	CHF
CONSOLIDATION		2025	2024
CA résultant des ventes et prestations			
Contributions des répondants	12	221'411	214'780
Autres produits		27'276	32'656
Subventions publiques	13	4'594'750	4'358'503
PRODUITS DES PRESTATIONS FOURNIES		4'843'437	4'605'939
Dons reçus		7'116	3'100
PRODUITS		7'116	3'100
TOTAL DES PRODUITS		4'850'553	4'609'039
Salaires	14	3'550'373	3'348'922
Charges sociales		556'056	531'794
Autres frais du personnel		133'617	148'672
FRAIS DU PERSONNEL		4'240'046	4'029'388
Soins sanitaires		3'003	4'140
Vivres et boissons		71'931	75'823
Indemnités aux pensionnaires pour repas à l'extérieur		5'431	3'664
Linge, Ménage et articles de ménage		7'161	8'329
Entretien et réparation immeuble		104'117	60'261
Entretien et réparation mobilier, inform. et véhicule		35'320	31'067
Eau et énergie		8'598	6'118
Ecole et formation		10'401	10'463
Bureau et administration		108'387	119'954
Autres charges d'exploitation		8'472	10'710
Amortissements		178'646	177'755
AUTRES CHARGES		541'465	508'283
RESULTAT D'EXPLOITATION		69'042	71'368
Produits financiers		1'168	2'166
Charges financières	15	-63'094	-70'434
RESULTAT FINANCIER		-61'926	-68'268
(Charge) produit hors exercice, non subventionné		-3'132	
Produit hors exploitation non subventionné		4'136	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL / HORS EXPLOIT.		1'003	0
RESULTAT annuel avant allocations au capital de l'organisation		8'119	3'100
Affectation au capital de l'organisation		-8'119	-3'100
Résultat de l'exercice		0	0